

N° 2021/10
Décembre



Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune : www.saintlegerprestroyes.fr

SACS JAUNES

10 et 24 décembre (sacs à retirer en mairie ou au bureau de poste).

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture

lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Mairie : du 27 décembre au 31 décembre inclus
Bureau de Poste : du 27 déc. au 05 janvier inclus
Bibliothèque municipale : du 20 décembre au 1^{er} janvier

EMPORIO PIZZA

Vous accueille de 17h à 21h
Tous les mercredis
(face à l'église)
Commander au
06.74.69.76.41

DECHETS VERTS

La collecte hebdomadaire des déchets verts a pris fin le 24 novembre. Cependant, une collecte mensuelle est prévue pendant la saison d'hiver : **mercredi 15 décembre, mercredi 19 janvier 2022, mercredi 16 mars 2022.**

La reprise de la collecte hebdomadaire est prévue le **mercredi 6 avril 2022.**

ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

Samedi 27 novembre – 9 heures
Samedi 04 décembre – 9 heures
Venez aider à décorer votre commune

GOUTER DE NOEL du CCAS

Offert à toutes les personnes de 65 ans et plus, **JEUDI 9 décembre, à 15heures, Salle Jean Phocion. Nous vous attendons**

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Semaine 51 du 20 au 24 décembre.

Merci de laisser les caniveaux accessibles, ne pas stationner vos véhicules dans la rue, même dans les lotissements.

SAPINS DE NOEL

Vente de sapins à la Ferme RAZUREL 59 rue de Pelletier : toutes tailles épicéas et Nordmann du 1^{er} au 24 décembre, 7/7j, 9h-12h et 14h-19h.

Animations les **samedis 4 et 11 décembre** avec la participation de l'Association Parents'Vie.

CPI – POMPIERS - CALENDRIER

Les Pompiers de Saint-Léger passeront en journée et le soir en novembre et décembre afin de vous proposer le calendrier. Attention aux faux vendeurs de calendriers, seuls les pompiers de St Léger sont habilités à vendre.

INFLUENZA AVIAIRE dans les basses-cours

L'accélération de l'épizootie en Europe a amené à un passage au niveau de risque « élevé » depuis le 5 novembre avec l'application des mesures de prévention et de biosécurité renforcées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour,
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

En cas de mortalité anormale ou de signes de maladie contactez un vétérinaire ou la DDETSPP au 03.25.80.33.33 ou en dehors des heures d'ouverture au public au 03.25.42.35.00.

CPI – POMPIERS – REVEILLON

Le réveillon de la Saint Sylvestre est annulé

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous souhaitez vous inscrire en vue de l'élection présidentielle et des législatives en 2022.

Plusieurs possibilités :

- **En ligne**, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr, sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés
- **En mairie**, sur présentation d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription (possibilité de se le procurer en mairie et de le compléter sur place)
- **Par courrier** adressé en mairie avec les pièces sollicitées.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai pour les élections législatives.

Si vous avez un doute pour votre inscription, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie (pendant les heures d'ouverture)